



LES ASPTT, ACTRICES ENGAGÉES ET CITOYENNES : LE SPORT POUR TOUS, PARTOUT, TOUT LE TEMPS !

Le label SOLIDARITÉ Handicap est un concept de la Fédération qui permet de reconnaître et d'accompagner les clubs qui accueillent des publics en situation de handicap. Le label garantit une démarche pédagogique adaptée et une accessibilité de la pratique au plus grand nombre. La démarche pédagogique du label SOLIDARITÉ Handicap s'appuie sur :



- L'évaluation des aptitudes physiques et cognitives,
- Une progressivité dans les séances,
- Un accompagnement individualisé ou en groupe réduit,
- La sécurité des pratiquants,
- Un matériel adapté,
- Une variation des activités et des contenus de séances

Quelle différence entre handisport et sport adapté ?

L'un comme l'autre est intégré dans la notion de handicap, pourtant la différence est bien notable !

L'handisport regroupe l'ensemble des personnes ayant des handicaps moteurs, physiques ou sensoriels. Ces personnes ont besoin que le matériel mis à leur disposition soit adapté à leur problème, mais les explications sur la pratique restent identiques à une personne valide.

Le sport adapté permet aux personnes ayant des handicaps mentaux de pouvoir pratiquer une activité sportive. Le handicap mental nécessite des explications adaptées, car la compréhension est la base du problème. Ces personnes, déjà encadrées par ailleurs, peuvent donc intégrer les clubs lors de stages spécialement conçus pour eux.

L'engagement de l'ASPTT

Au travers de sa gamme SOLIDARITÉ, la Fédération s'engage dans l'inclusion des publics éloignés des pratiques sportives, dont les personnes en situation de handicap, et référence ses clubs d'accueil dans le [Handiguide](#) du Ministère des Sports.